

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 19 septembre 2022 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.S.
2022-09-12

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue le 12 septembre 2022 à 17h, à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no.1
Madame Johanne Joannette, conseillère district no.2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA greffière assistent également à cette assemblée.

Le conseiller Bruno Lavallée a motivé son absence.

Rs.2022-09-355

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu d'accepter l'ordre du jour, de la séance extraordinaire du 12 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-09-356

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO. 4 – RÉFECTION DES RUES MORGAN, COMPAGNA, ROY, NOTRE-DAME, BERNADETTE ET BEAUGRAND.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.4 relatif aux travaux de réfection des rues Morgan, Compagna, Roy, Notre-Dame, Bernadette et Beaugrand;

Attendu la recommandation de monsieur Karl Lassonde, ing. de la firme EXP;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 175 181.64 \$ plus taxes, à Sintra Inc. à titre de paiement du décompte progressif no. 4;

De financer cette dépense de 175 181.64 \$ plus taxes à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 002-2021;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no. 4 – Travaux de réfection des rues Morgan, Compagna, Roy, Notre-Dame, Bernadette et Beaugrand.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT- RÈGLEMENT 013-2022 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Pierrette Lajoie qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 013-2022 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Pierrette Lajoie un projet de règlement intitulé : « Règlement 013-2022 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux », qui sera adopté à une séance subséquente.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Yves Arcouette propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à dix-sept heures et quinze minutes (17; 15)

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière